



La Département consulte les Samariens sur leurs besoins pour leur proposer une complémentaire santé solidaire

Amiens, le lundi 12 août 2024

L'accès aux soins devient de plus en plus difficile pour un nombre croissant de personnes en raison des tarifs parfois élevés. Plus de 2 millions de Français n'auraient pas de mutuelle. Le Conseil départemental de la Somme et le CCAS d'Amiens ont récemment lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des organismes de mutuelle afin de proposer aux Samariens une complémentaire santé solidaire à un prix abordable pour tous les budgets. Afin de proposer des couvertures adaptées, le Département consulte les Samariens.

Renforcer l'accès aux soins de tous les Samariens

De nombreux ménages ne peuvent bénéficier d'une mutuelle santé, principalement en raison des tarifs élevés de contrats individuels. Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle de négociation auprès des organismes mutualistes en sélectionnant une offre de mutuelle santé pour proposer à leurs habitants des tarifs attractifs.

Désireux de renforcer l'accès aux soins des Samariens, et notamment des publics les plus fragiles qui renoncent bien souvent à souscrire une couverture complémentaire pour des raisons financières, le Département et le CCAS d'Amiens impulsent la mise en place effective d'une mutuelle solidaire sur l'ensemble du territoire de la Somme.

L'objectif est de favoriser concrètement le recours à la souscription d'une mutuelle santé. Afin d'élargir la prospection et obtenir la solution la plus adaptée aux besoins des Samariens, le Conseil départemental et le CCAS d'Amiens ont lancé conjointement un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour recueillir un panel d'offres. L'analyse des offres reçues, tant sur la qualité des prestations proposées que des tarifs annoncés, est en cours.

Les Samariens ont la parole jusqu'au 15 septembre 2024

Dans le cadre de cette démarche, et afin d'affiner la proposition, le Département de la Somme a décidé de consulter les Samariens sur leurs attentes via un questionnaire disponible sur :
>>> <https://www.somme.fr/mutuelle-solidaire/>

Le public accueilli dans les Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI) de la Somme ainsi que dans les lieux de permanence du Département dans les communes sera invité à répondre à cette consultation. Le CCAS d'Amiens diffuse également ce questionnaire.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « se soigner, c'est vital, qu'importe les ressources. Avec Olivier Jardé, Vice-président en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, nous mettons en œuvre cette solution de mutuelle solidaire pour qu'un maximum de Samariens bénéficie d'une couverture santé de qualité. Collectivité des solidarités, le Département répond une nouvelle fois présent, au service des habitants. »

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse